



Négociation annuelle obligatoire 2011

Propositions **CFDT**
CARREFOUR MARKET

2 accords distincts :

- Accord sur les dispositions salariales.
- Accord sur les dispositions sociales.



- Propositions de salaire pour les employés

- **Augmentation généralisée de 5%:**
Elle devra se faire avec un effet rétroactif à janvier 2011.

- Propositions de salaire pour cadres et Agents de Maitrise.

- **Augmentation généralisée de 2%:**
Elle devra se faire avec un effet rétroactif à janvier 2011.

Proposition sur le statut social



- Mise en place des tickets restaurants à hauteur de 5 €.
- Participation financière sur les frais de transports des salariés. (hors remboursement Titre de Transport)
 - Prime vacances : - pour l'encadrement, même montant que les employés.
 - évolution progressive de la prime jusqu'à un mois de salaire.
- Prise en charge par l'employeur de la journée de solidarité.
- Revalorisation de la prime pour l'encadrement pour le travail du dimanche.



Proposition sur le statut social

- Reconnaissance et Rémunération de la poly-activité.
- Augmentation du Fond de solidarité à 200 000€ avec versement d'une prime exceptionnelle pour les catastrophes naturelles.
- Un journée rémunérée pour le mariage du père ou de la mère.
- Aménagement du temps de travail pour les séniors avec possibilité de passer à Temps partiel avec complément de salaire.
- Passage du budget oeuvres Sociales à 1%.
- Mis en place d'un supplément d'Interessement pour récompenser le travail des salariés → somme de 250 €.

Proposition pour le statut social

- Revalorisation des médailles du travail

- Médaille Ania  300 euros
- Médaille d'argent  400 euros
- Médaille de vermeil  600 euros
- Médaille d'or  800 euros
- Médaille grand or  1000 euros



Remise sur achats.

- À durée indéterminée :
 - Remise de 10 % (au lieu de 7) sur les achats dans les enseignes du Groupe.
 - Remise de 10 % sur l'ensemble des services suivants du Groupe:
 - Billetterie
 - Voyages
 - Fioul domestique
 - Assurances.
 - Gratuité de la carte PASS.
 - Possibilité de paiement 3 fois, 4 fois ou 10 fois sans frais sur le Non-Alimentaire avec la remise.
 - réduire le taux pour le crédit Revolving.



Proposition sur le statut social

- Révision du Statut Social sur les conditions pour la carence maladie.(défaut d'interprétation)
- Augmentation de la participation employeur sur la mutuelle.
- Revalorisation des temps partiels à 30H minimum au lieu de 26.
- Revalorisation des montants pour les astreintes encadrement.
- Versement de la prime annuelle au prorata pour tous les salariés qui quittent la société avant le 31/12.

Proposition sur le statut social

Autorisation d'absence :

Les salariés ayant à leur foyer un ou deux enfants de moins de 18 ans ou un enfant reconnu handicapé, invalide ou atteint d'une affection grave et de longue durée par la Sécurité Sociale, l'administration ou un certificat médical, seront autorisés à s'absenter sans perte de salaire pour la première journée de maladie ou pour la durée d'hospitalisation ou de convalescence y faisant suite d'un de leurs enfants, ceci dans la limite de huit jours par année civile.

Cette limite devra est portée à neuf jours pour trois enfants ou plus de moins de 18 ans au foyer.